

Fort-de-France, le 1 juin 2016

Dossier de presse

Installation du Conseil de Coordination Interportuaire Antilles-Guyane



Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/

La Martinique accueille le 1er Conseil de Coordination Interportuaire Antilles-Guyane

Le Conseil de Coordination Interportuaire Antilles-Guyane (Le CCIAG) créé par la loi du 22 février 2012, voit sa composition et son fonctionnement fixés par le décret ° 2014-383 du 28 mars 2014.

Le directeur général des Outre-mer (ministère des Outre-mer) et le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer installeront ce **jeudi 2 juin 2016**, le **CCIAG**, à la préfecture de la Martinique. **Présidé par le directeur général des Outre-mer**, il est composé de représentants des collectivités locales, des grands ports maritimes et de l'Etat.

Ce conseil a vocation à renforcer les synergies entre les grands ports maritimes de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique, dans l'objectif d'accroître leur compétitivité dans un environnement régional de plus en plus concurrentiel.

Cette installation du CCIAG vient formaliser et dynamiser une coordination entre les ports qui existent depuis fin 2011. **Au-delà de la production du document de coordination qui s'en suivra, il s'agira notamment d'amener les territoires à travailler ensemble et à s'approprier cette démarche nouvelle de coopération entre les trois ports.**

Les axes de travail qui y seront définis s'inscriront pleinement dans les orientations fixées par la stratégie portuaire outre-mer, annoncée par le Premier ministre lors du comité interministériel de la mer du 22 octobre 2015.

Une stratégie portuaire outre-mer visant à valoriser le potentiel des espaces maritimes ultramarins dans le respect de l'environnement marin et côtier. En effet, les ports maritimes ultramarins jouissent d'un positionnement géostratégique exceptionnel, au plus près des grandes routes maritimes mondiales. Issue d'une concertation étroite avec les collectivités locales, elle vise à donner un nouveau souffle au développement des ports contribuant directement à la création d'emplois et de valeur, dans un contexte de profondes mutations du transport maritime mondial.

Elle est déclinée en six grands objectifs au service de la compétitivité portuaire, de la préservation de la qualité environnementale de la mer et du littoral et du développement du territoire. Elle met en avant l'enjeu du maintien des liaisons de dessertes directes des territoires, indispensable à la maîtrise des coûts de passage portuaire et des dépenses de consommation des ménages. Elle vise aussi à favoriser le développement du trafic de transbordement en forte croissance dans ces régions du monde. Elle entend enfin renforcer l'intégration de chaque port dans son environnement et développer la coopération interportuaire au sein de chaque zone.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/

Une réflexion largement déjà engagée entre les trois ports Antilles-Guyane

Cette coordination interportuaire s'inscrit dans la continuité d'une volonté interrégionale déjà initiée en 2011 et concrétisée le 5 Novembre de cette même année par la **création d'un Comité de Liaison Interportuaire par les autorités Portuaires des Chambres de Commerce et d'Industrie des Régions Martinique et Guyane, le Port Autonome de la Guadeloupe et les Collectivités Régionales de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane** réunies au sein de l'Union Régionale Antilles/Guyane.

Ce Comité avait pour vocation de **développer une coopération interportuaire** par la mise en commun des compétences et des moyens, selon une volonté politique économique partagée pour les Axes de Coopération des futurs Grands Ports Maritimes de la Caraïbe (Guadeloupe et Martinique) et d'Amazonie (Guyane). Dès lors, les directoires des trois Grands Ports Maritimes sont déjà engagés dans une coopération très fonctionnelle, construite autour de sept thématiques qui sont abordées au cours d'ateliers de réflexion :

- La gouvernance de la manutention,
- Le transbordement,
- La maîtrise de l'évolution des recettes,
- Le développement des zones franches,
- La sécurisation des approvisionnements en cas de sinistre,
- Le rapprochement des services fournis aux clients et les procédures,
- La mise en place de réseaux opérationnels,

Cette logique de coordination interportuaire devrait s'envisager dans un contexte de territoire unique au sens de l'octroi de mer, institué par le marché unique antillais. En effet, le fait de créer une zone qui se rapproche du libre-échange est de nature à améliorer de manière significative les économies locales, en offrant aux entreprises des débouchés plus importants. Cette problématique est cependant inséparable de celle des transports entre les trois régions. Le challenge réside dans l'harmonisation effective de la réglementation et des taux.

Le marché unique antillais demeure un dispositif ambitieux au regard des enjeux qui y sont liés. En avril 2015, les parlementaires et exécutifs guadeloupéens, guyanais et martiniquais se sont mis d'accord pour la mise en place d'une liste de sept produits.

La création du CCIAG réaffirme cette volonté de favoriser l'émergence d'une coopération entre les grands ports maritimes des trois territoires sur des sujets d'intérêt commun. Elle doit se concrétiser par l'adoption, pour une période de 5 ans, d'un document de coordination portant sur 4 axes :

- La coordination des grandes orientations en matière de développement, de projets d'investissement et de promotion des grands ports maritimes de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique,
- Les orientations stratégiques communes de ces ports,
- La politique de promotion commune de ces ports,
- Et les missions et moyens qui font éventuellement l'objet d'une mutualisation entre ces ports.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/

Ce document, véritable appui à la coordination interportuaire, a pour ambition à la fois le respect des spécificités de chaque port mais également la coordination sur des enjeux communs identifiés, notamment l'amélioration de la compétitivité portuaire, le développement économique des territoires et la maîtrise des coûts à la consommation.

Il précisera, en plus des propositions de coordination des trois Grands Ports en matière de développement, projets d'investissements, promotion et mutualisation des moyens et missions des ports, les modalités de mise en œuvre et de pilotage des actions inhérentes à cette coopération.

✓ *Coordination des grandes orientations en matière de développement, de projets d'investissement et de promotion des grands ports maritimes de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique*

La mise en œuvre de cette coordination entre les trois GPM repose sur une méthodologie de travail qui tient compte des distances et des plans de charge des équipes portuaires.

L'objectif est de mobiliser les équipes au-delà des seuls directoires de façon à ce qu'il y ait une meilleure appropriation du travail réalisé en commun. Les travaux doivent permettre d'alimenter la réflexion stratégique du Conseil de Coordination Interportuaire Antilles Guyane qui se réunit deux fois par an.

✓ *Orientations stratégiques communes des ports*

La garantie de succès de la coordination interportuaire réside dans le fait qu'elle crée de la valeur pour les trois ports concernés.

Les problématiques communes aux trois Grands Ports, issus de leur projet stratégique 2014-2018, portent notamment sur :

- d'une part, sur l'optimisation de la performance du port, fortement dépendante de l'efficacité de la gouvernance de la manutention.
- et d'autre part, sur les possibilités d'amélioration du déséquilibre enregistré entre les importations largement majoritaires et les exportations. Et en particulier, la possibilité de développer des trafics supplémentaires et de développer des zones d'appui terrestre contribuant à la compétitivité des ports.

✓ *Politique de promotion commune des ports*

En référence aux objectifs de coordination interportuaire fixés pour les façades de l'hexagone, on peut considérer que l'objectif de promotion commune s'inscrit dans la logique de « mise en cohérence des politiques commerciales afin de permettre une meilleure gestion des investissements des établissements portuaires situés sur une même façade régionale ».

En effet, la politique commerciale d'un port s'appuie généralement sur les quatre leviers suivants :

- La prospective
- La promotion
- Le marketing
- Le benchmark

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/

S'agissant de la politique de promotion commune des ports de Martinique, Guyane et Guadeloupe, l'objectif visé est de promouvoir auprès des prospects une offre globale des différents ports tout en assurant un retour équilibré de cette stratégie commune vers chacun des ports.

✓ *Missions et les moyens faisant l'objet d'une mutualisation entre les ports*

Les ateliers techniques initiés par les Directoires depuis 2014 confirment la valeur d'une approche mutualisée entre les trois ports de différentes questions communes, y compris sous forme de constitution de réseaux métiers. Ces échanges méritent d'être poursuivis et approfondis.

Cette coordination doit permettre d'améliorer le pilotage des établissements.

Elaboration d'une feuille de route

La création du Conseil de Coordination Interportuaire Antilles Guyane offre l'opportunité de renforcer les synergies entre les trois GPM de Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique.

Un travail a été entamé par les directoires pour mieux relancer la mise en œuvre de ces réflexions communes sur des thèmes variés, correspondant à des problématiques partagées.

C'est une première étape pour atteindre une coordination plus structurée.

La compétitivité portuaire, le développement économique des territoires et la maîtrise des coûts à la consommation sont des ambitions partagées par les trois GPM. Ce travail collectif, basé sur des approches communes, devra toutefois tenir compte des spécificités de chaque port dans leur environnement particulier.

C'est dans ce cadre de réflexion commune qu'une feuille de route est proposée pour orienter le travail sur l'année qui vient entre les trois structures portuaires.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/